



## INFOS COVID-19

La Fédération Française de Judo vient d'obtenir les informations du Ministère des Sports qui vont être discutées lors du conseil de sécurité du lundi 24 août prochain.

### Pour la rentrée des clubs :

- L'ouverture des dojos est confirmée.
- Les vestiaires seront ouverts.
- Les déplacements vers les vestiaires doivent se faire en portant le masque.
- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires, sauf dans les douches.
- Si le tatami est à proximité du vestiaire (moins de 3m), le port du masque n'est pas obligatoire entre le vestiaire et le tatami. Si le tatami est éloigné, le port du masque est obligatoire.
- Sur le tatami, les pratiquants n'ont pas l'obligation de porter le masque
- Le port du masque est en revanche obligatoire pour les encadrants.
- Parents et accompagnants peuvent entrer dans la salle à la condition de porter le masque et de respecter les mesures de distanciation physique.
- Les activités sportives extérieures et intérieures encadrées par le club peuvent être pratiquées à plus de 10 sans autorisation préfectorale.

Ces informations sont sous réserve de validation par le conseil de sécurité qui se tiendra le lundi 24 août. Ces dernières seront publiées sur le site du Ministère des Sports dès lundi soir.

*Le 21 août 2020*

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES ESSENTIELS

### LE PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS ET STAGES DE CLUBS

- Désigner un responsable COVID par événement chargé de l'organisation sanitaire des locaux et de veiller au respect des protocoles sanitaires du moment et du lieu concerné (protocoles fédéraux disponibles et actualisés en permanence sur le site [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com))
- L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre. Ils arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposent leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Il contient une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.
- L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- Gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique : Lavage ou désinfection des pieds et des mains à chaque montée sur le tatami. Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.



**Pour toute question,**

**Vous pouvez contacter le numéro vert Covid 7 jours sur 7**

**NUMÉRO VERT**

**COVID-19**

**7 JOURS / 7**

**01 40 52 16 52**

De 9h30 à 20h en semaine

De 9h à 19h le samedi

De 9h à 13h le dimanche

**[COVID-19 : AIDE AUX CLUBS](#)**